

Collège République
6, place de la République
49300 CHOLET
Tel: 02.41.62.31.62

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

EN

ARTS PLASTIQUES

(CHAAP)

Projet



Demande d'ouverture: rentrée 2021

Un projet cohérent avec les constats et visées de l'établissement:

Le projet de Classes à Horaires Aménagés en Arts Plastiques s'inscrit dans les trois axes du projet de l'établissement, "La réussite de tous", "Un élève citoyen et ouvert sur le monde" et "L'accompagnement de la différence".

En effet, une grande part des objectifs fixés correspondent au projet :

Assurer la réussite de tous les élèves en maintenant une culture de l'ambition scolaire [...]

Améliorer la fluidité des parcours et développer l'éducation à l'orientation

Répondre à l'évolution des publics scolaires par la diversité pédagogique

Favoriser l'enrichissement culturel des élèves

Développer la compréhension de cultures différentes et la lutte contre les stéréotypes

Développer la structuration de la pensée et l'esprit critique face aux médias

Rendre l'élève acteur de son projet personnel et du vivre - ensemble de la communauté scolaire

Faciliter les parcours des élèves à besoins particuliers

Renforcer les dispositifs de la persévérance scolaire

Soutenir les parcours personnels

Le collège République accueille des élèves d'une certaine mixité sociale et tous ne sont pas familiarisés avec les lieux de culture. Néanmoins, une forte demande, et une grande curiosité pour l'art sous différentes formes, se remarque chez les jeunes. Aussi, il existe des CHAM et des CHAD (Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse) dans notre établissement.

D'autre part, l'équipe enseignante est très engagée dans les classes coopératives et dans la valorisation des progrès des élèves, comme on peut le constater avec l'évaluation par compétences qui est ancrée dans les pratiques pédagogiques depuis plusieurs années, avant les nouveaux programmes de 2016 qui les encouragent.

Les Arts plastiques sont bien présents dans l'établissement, à la fois par de nombreux projets interdisciplinaires, mais également par la visibilité donnée aux productions des élèves, valorisées dans une galerie à vocation pédagogique, appartenant au réseau de galeries InSitu, au CDI et dans tout autre endroit du collège selon le projet - au réfectoire pour la Semaine du goût, dans la cour ou le patio pour La Grande Lessive©, dans le hall réservé aux élèves pour Sidaction... - et dans une galerie virtuelle sur l'ENT. Dans le cadre du dispositif "Exposer InSitu", ou encore dans l'un des parcours éducatifs proposés par le département, les artistes liés interviennent et exposent également au collège, chaque année, afin de permettre à tous un accès à l'art.

L'idée de "Géométries variables" colorera ces CHAAP choletaises, en lien avec la culture artistique de la ville d'origine de François Morellet, par le biais du point, de la ligne, du jeu, du hasard, et d'une certaine liberté.

Un constat dans le territoire :

Plusieurs lycées publics et privés du bassin permettent de suivre l'enseignement de spécialité et/ou l'enseignement optionnel en arts plastiques, comme Julien Gracq à Beaupréau. Le territoire du Choletais permet également d'accéder à des formations en arts appliqués, au Lycée Renaudeau en STD2A ou Lycée de la Mode. Nombreux sont les élèves qui aimeraient poursuivre cet enseignement après la classe de 3e.

D'autre part, il existe une classe préparatoire à l'École d'Art du Choletais, et des cours pour tous les âges sur le temps périscolaire. L'École d'Art accueille ainsi certains de nos élèves.

Objectifs:

- Répondre à une motivation constatée pour la discipline: une demande forte, de la curiosité, l'envie d'apprendre par la pratique et la culture artistique.
- Enrichir le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de chaque élève par la fréquentation d'expositions, la rencontre avec des artistes, des œuvres, avec le patrimoine culturel régional.
- Renforcer l'estime de soi, la motivation pour la scolarité par le fait de réussir dans un domaine, d'être valorisé.
- Aider à se projeter dans une orientation vers des métiers liés à l'art et à la culture.

Une démarche partenariale:

- L'ouverture d'une CHAAP dans chaque établissement – collège République et collège Notre Dame du Bretonnais - permet une certaine équité entre l'enseignement public et l'enseignement privé.
- L'École d'Arts du Choletais accueillera les élèves et permettra de rencontrer des artistes, participer à des workshop grâce au réseau de l'école des Beaux-Arts TALM.
- Le lycée Julien Gracq pourra permettre de faire du lien par la rencontre avec des lycéens en spécialité arts plastiques.
- Un partenariat avec les musées de Cholet : le musée d'art et d'histoire et le musée du textile nous permettront de voir et étudier des œuvres, construire un PEAC.
- L'Artothèque François Morellet, celle de DDEC à Angers.
- Le FRAC et la DRAC des pays de Loire.
- Le rectorat de Nantes (inspection pédagogique et DAAC)

Modalités de mise en œuvre:

Les élèves entrant dans le dispositif bénéficieront de 3 heures d'arts plastiques hebdomadaires au total : 1 heure d'enseignement obligatoire + 2 heures en partenariat avec l'École d'Art du Choletais. Ces temps de pratique plus approfondie, en groupe restreint, dans un environnement plus spécifique (celui de l'École d'Art), des séances au musée, des interventions d'artistes ou des rencontres avec des professionnels, seront ainsi facilités.

L'implication dans les EPI concernera également les Classes à Horaires Aménagés Arts Plastiques, afin de donner du sens aux apprentissages et d'ouvrir la réflexion à des moyens d'expression divers. La créativité des élèves sensibles aux moyens plastiques permet en effet une ouverture sur des questions, des démarches, des idées, une ouverture qui profite à tous.

Budget: 92 euros à l'année, comprenant le matériel dont l'élève aura besoin + 10 euros de dossier d'inscription

Conditions d'admission : en faire la demande auprès de l'établissement lors de l'inscription en 6e. Si le nombre de demandes excède celui des places, un tirage au sort incluant divers critères (géographiques, sociaux) garantissant une mixité pourra permettre de sélectionner les 15 élèves que peuvent proposer chaque établissement. À l'issue de l'année de 6e, la liste des élèves continuant en CHAAP en 5e et ultérieurement pourra être modifiée, selon la motivation des jeunes concernés.